

Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le 03/04/2025



ID: 001-250102365-20250402-D2025012-DE

216 chemin de la Serpoyère - Viriat CS 60127 01004 Bourg-en-Bresse Cedex Tél. 04 74 45 14 70 - Fax 04 74 45 06 03 organom@organom.fr www.organom.fr

### N° D2025012

Objet: Compte de gestion 2024

Nombre de membres		
En exercice	Votants	
37	34	
Pour	34	
Contre	0	
Abstention	0	

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

### SÉANCE ORDINAIRE DU 1er AVRIL 2025

Convocation en date du 26 mars 2025, Nombre de délégués en exercice : 37

Sous la présidence de Yves CRISTIN, Président

Secrétaire de séance : M. Gérard BRANCHY

#### Présents:

CA3B: Guy ANTOINET – Patrick BAVOUX - Bernard BIENVENU - Yves CRISTIN – Jean Luc EMIN - Jonathan GINDRE – Mireille MORNAY - Thierry PALLEGOIX - Bernard PERRET – Benjamin RAQUIN - Jean Luc ROUX – Jean Marc THEVENET CCPA: Hélène BROUSSE – Bernard GUERS - Elisabeth LAROCHE - Vincent MANCOUSO – Daniel MARTIN - André MOINGEON

CCD : Isabelle DUBOIS – Christophe MONIER – Audrey

CHEVALIER - Gérard BRANCHY

3CM: Andrée RACCURT - Jean Philippe FAVROT

CCMP: Josiane BOUVIER - Claude CHARTON - Christine

**FRANCOIS** 

CCBS : Jean Jacques BESSON - Philippe PLENARD RAPC : Antoine BAUTAIN – Frédéric MONGHAL

CCV: Guy DUPUIT

#### Excusés ayant donnés procuration:

CA3B : Patrick BOUVARD pouvoir à Jean Luc ROUX CCPA : Frédéric TOSEL pourvoir à Elisabeth LAROCHE

Excusés:

CCPA : Gilbert BOUCHON 3CM : Philippe BELAIR

Absents:

HBA: Alain AUBOEUF

Monsieur Bernard Perret, Vice-président finances propose de délibére

Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025 Publié le compte de gestio

ID: 001-250102365-20250402-D2025012-DE Il demande aux membres du Comité syndical de comparer les résultats du compte administratif 2024 et ceux du compte de gestion 2024 arrêtés par le Payeur. Ils s'établissent ainsi:

	Résultat de clôture Exercice 2023	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture 2024
Investissement	318 626.13	-896 606.44	-577 980.31
Fonctionnement	10 337 396.47	3 047 509.97	11 471 085.57
Total	10 656 022.60	2 105 903.53	10 893 105.26

Le Comité syndical, Ouï l'exposé du rapporteur, Après en avoir délibéré, A l'unanimité

CONSTATE que les résultats du compte de gestion, soumis par le receveur de la Paierie Départementale, sont identiques à ceux du compte administratif 2024 établis par Organom APPROUVE le compte de gestion 2024

ARRETE définitivement les résultats de l'exercice 2024

ORGANOA

ves CRISTIN Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le tribunal administratif de Lyon. La saisine peut se faire par courrier, ou par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant Monsieur le Président, suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse du Syndicat, soit deux mois après l'introduction d'un recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai.